

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°21-2023**DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de CORGOLOIN**

Date de la convocation : 26 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
affiliés au Conseil Municipal	EN EXERCICE	qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 3 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VÉRET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Laurent Villeret.

Excusées : Martine Caslani Rocchi, Irène Lenoir

Absent : Yves Chaudat

Secrétaire de séance : Patricia Débarbouillé

Madame Caslani Rocchi ayant donné pouvoir à Monsieur Christian Mezzavilla

Objet : FINANCEMENT SORTIE CLASSE DECOUVERTE ECOLE PRIMAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au financement de la sortie classe découverte de l'école primaire prévue à Besançon du 12 au 14 juin 2023 pour un montant de 2 961.00€

Le versement de cette participation sera effectué sur la coopérative scolaire de l'école primaire.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire
Dominique VÉRET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°20-2023**DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de CORGOLOIN**

Date de la convocation : 26 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Appartient au Conseil Municipal	EN EXERCICE	EN 2019 (2019-2020 à 18-19h30)
15	15	13

Séance du 3 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VÉRET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Laurent Villeret.

Excusées : Martine Caslani Rocchi, Irène Lenoir

Absent : Yves Chaudat

Secrétaire de séance : Patricia Débarbouillé

Madame Caslani Rocchi ayant donné pouvoir à Monsieur Christian Mezzavilla

Objet : REDEVANCE FONCTIONNEMENT DITE « R1 » GRDF – EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur la Redevance de Fonctionnement dite « R1 » GRDF d'un montant de 973.00€ au titre de l'exercice 2023.

La commune de CORGOLOIN procède à la mise en recouvrement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire
Dominique VÉRET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°19-2023

DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 26 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Membres du Conseil Municipal	EN PRÉSENCE	EN ABSENCE
15	15	13

Séance du 3 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VÉRET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Laurent Villeret.

Excusées : Mmes Caslani Rocchi Martine, Irène Lenoir,

Absent : Yves Chaudat

Mme Caslani Rocchi Martine ayant donné pouvoir à Mr Christian Mezzavilla

Secrétaire de séance : Mme Patricia Débarbouillé

Objet : Demande d'Autorisation environnementale – renouvellement, extension et approfondissement de la carrière existante du site de « Barberet » à Corgoloin par Société POLYCOR

La société POLYCOR France a déposé une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Corgoloin, RD 974 au lieu-dit « Barberet ».

Conformément aux dispositions contenues dans le code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande doit faire l'objet d'une enquête publique.

Aussi, cette enquête publique s'étant déroulée du mercredi 29 mars au samedi 29 avril 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions, donne un avis favorable sur la demande de la Société POLYCOR.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire
Dominique VÉRET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°18-2023**DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de CORGOLOIN**

Date de la convocation : 26 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
affiliés au Conseil Municipal	EN EXERCICE	Qui ont démissionné à la précédente session
15	15	13

Séance du 3 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VÉRET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Laurent Villeret.

Excusées : Madame Caslani Rocchi Martine, Madame Irène Lenoir

Absent : Mr Yves Chaudat

Secrétaire de séance : Mme Patricia Débarbouillé

Mme Martine Rocchi Caslani ayant donné pouvoir à Mr Christian Mezzavilla

Objet : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques – Année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune accueille des enfants d'autres communes dans les écoles maternelles et primaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Fixe à 1 051.48€ par élève (coût moyen maternelle/élémentaire), la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année scolaire 2022-2023

-Précise que cette participation ne sera pas demandée aux communes pour lesquelles un accord de réciprocité est passé.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire
Dominique VÉRET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°17-2023**DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de CORGOLOIN**

Date de la convocation : 26 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Adhérents au Conseil Municipal	EN EXERCICE	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 3 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VÉRET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Laurent Villeret.

Excusées : Martine Caslani Rocchi, Irène Lenoir

Absent : Yves Chaudat

Secrétaire de séance : Patricia Débarbouillé

Madame Caslani Rocchi ayant donné pouvoir à Monsieur Christian Mezzavilla

Objet : REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC GRDF 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour mettre en recouvrement la redevance d'occupation du domaine public par GRDF d'un montant de 370.00€ en 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire
Dominique VÉRET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°16-2023**DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de CORGOLOIN**

Date de la convocation : 26 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents au Conseil Municipal	EN EXERCICE	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 3 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VÉRET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Martine Rocchi Caslani, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Laurent Villeret

Excusées : Martine Caslani Rocchi, Irène Lenoir

Absent : Yves Chaudat

Secrétaire de séance : Patricia Débarbouillé

Madame Caslani Rocchi ayant donné pouvoir à Monsieur Christian Mezzavilla

Objet : REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ORANGE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour mettre en recouvrement la redevance d'occupation du domaine public par Orange d'un montant de 1 712.03€ en 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire
Dominique VÉRET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°15-2023

DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 26 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	EN EXERCICE	Qui ont présenté la démission
15	15	13

Séance du 3 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VÉRET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Laurent Villeret.

Excusées : Mme Caslani Rocchi Martine, Mme Irène Lenoir

Absent : Mr Yves Chaudat

Mme Martine Rocchi Caslani ayant donné pouvoir à Mr Christian Mezzavilla

Secrétaire de séance : Mme Patricia Débarbouillé

Objet : DÉSIGNATION DES MEMBRES BUREAU ASSOCIATION FONCIERE

Le Maire explique que dans le cadre du renouvellement du bureau de l'Association Foncière, le conseil municipal doit désigner cinq membres.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Monsieur Jean-Michel TACCARD
- Monsieur Didier ALLEXANT
- Monsieur Charles BILLOT
- Monsieur Michel SAUVAIN
- Monsieur Didier GUILLEMARD

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire
Dominique VÉRET

